

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 7

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

En ce moment-ci, des spécialistes du bas du Bözberg sont en train de se battre à coups d'arguments pour savoir si, dans l'intérêt général de l'agriculture, les très petites exploitations devraient être éventuellement supprimées. Pour autant que je le sache, on n'a pas encore précisé jusqu'à quelle superficie les petites exploitations pourraient être sacrifiées en vue d'agrandir les exploitations restantes. En toute bonne foi, il est permis d'avoir une opinion différente concernant les avantages et les inconvénients, ou l'opportunité, d'une telle mesure. Et ce n'est pas encore la fin du monde si les avis divergent à ce sujet, au pied du Bözberg.

A ce propos, on se gardera d'oublier que le petit paysan de l'année 1959, considéré au point de vue social et comparativement à l'ouvrier industriel, se trouve encore au stade d'évolution des années quatre-vingts du siècle passé. Aussi n'est-il pas admissible que des gens ayant un revenu annuel suffisant puissent exiger que certains de leurs semblables se contentent d'un salaire de famine ou se «crèvent» au travail leur vie durant comme esclaves des banques. Si un industriel d'aujourd'hui exigeait cela de ses ouvriers, il y a gros à parier qu'il payerait une telle exigence de sa vie. Mais il n'est pas non plus admissible que l'Etat s'arroge le droit de décider du destin de cette catégorie d'agriculteurs. Chaque petit paysan et chaque paysan montagnard doit pouvoir choisir librement son destin en pleine connaissance de cause. Au lieu de créer de nouveaux services et de nouvelles charges à hauts traitements, il vaudrait mieux augmenter tout d'abord les allocations sociales destinées aux petits paysans. Un «coup de main» de quelques centaines de francs représenterait déjà pour eux une aide importante. Mais cette solution semblera probablement trop simple, car il n'y aurait pas besoin d'instituer des commissions à cet effet... Depuis que les jetons de présence et les indemnités pour frais de voyage ont été augmentés, tout le monde sait qu'il n'est pas sans intérêt de faire partie d'une commission fédérale... Si ce qu'avance la «Nouvelle Gazette de Zurich» concernant la composition des commissions est vrai, il n'y a alors pas lieu de s'étonner que peu de résultats positifs soient atteints en général. Une commission se partagerait ainsi en deux catégories de membres, soit celle qui voudrait faire quelque chose mais ne le peut, et celle qui pourrait faire quelque chose mais ne le veut...

Il est véritablement alarmant de constater combien les hommes se trouvant aux leviers de commande se rendent peu compte de la rapidité avec laquelle ils mènent la jeune génération vers un dirigisme économique accru. Une limitation de la vitesse serait aussi d'une urgente nécessité dans ce domaine, je crois...

Uli du Bözberg